

L'an deux mille dix-huit le 2 octobre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 27 septembre 2018

**PRESENTS** : C. NOMPEIX, ~~F. COUTUREAU~~, P. DARJO, C. AUDY, ~~L. FRAINEAU~~, ~~M.C. ROUBINEAU~~, F. DARAN, J-L VACHER, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, ~~C. FERIGNAC~~, M.H BOUSQUET, ~~A. GREIL~~.

**ABSENTS EXCUSES** : F.COUTUREAU L.FRAINEAU MC.ROUBINEAU C.FERIGNAC A.GREIL

**SECRÉTAIRE** : R. PREVOT



## **ORDRE DU JOUR :**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2018**

**I - DELIBERATION** : Marché « Travaux du pont de la Bourgade »: attribution

**II - DELIBERATION** : Marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reprise des désordres sur la voûte de la nef de l'église Notre Dame de Grézillac » : attribution

**III - DELIBERATION** : Prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU

### **IV - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS :**

- Travaux de rénovation des vestiaires du stade
- Route de Granet n°5

### **V - QUESTIONS DIVERSES :**

- Commission logement : date à fixer
- .....

Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **I - DELIBERATION** : Marché « Travaux du pont de la Bourgade »: attribution

Par délibération en date du 2 mai 2018, le conseil municipal a retenu en investissement les travaux du pont de la Bourgade et a sollicité les subventions au titre du FDAVC 2018 auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

La consultation a été lancée le 29 août 2018 avec une date limite de réception des offres fixée au 24 septembre à 17 heures.

13 entreprises ont été consultées, 3 offres ont été reçues dans les délais.

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 26 septembre à 10 heures pour l'analyse des offres :

Entreprises	<u>Variante</u> : remplacement de la dalle € HT	<u>Variante</u> : renouvellement complet de l'ouvrage € HT
ETPA POLIMENI	17 385,68	22 405,92
BTPS	52 820,00	104 980,00
LAURIERE	-	100 325,00

Après lecture du rapport d'analyse des offres par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission des marchés publics propose de retenir l'entreprise ETPA POLIMENI, pour la variante « remplacement de la dalle » pour un montant de 17 385,68 € HT.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **RETIENT** la proposition faite par la commission des marchés publics
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise ci-dessus désignée, pour la variante « remplacement de la dalle »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché

## **II - DELIBERATION : Marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reprise des désordres sur la voûte de la nef de l'église Notre Dame de Grézillac » : attribution**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'historique suivant :

- L'étalement en urgence des voûtes de l'église se fissurant a été effectué en juin 2017
- Deux missions de type diagnostics ont été réalisées :
  - En juillet 2017 par ID BATIMENT
  - En mai 2018 par BET STRUCTURE et PATRIMOINE

En juillet 2018, la DRAC a retenu la solution préconisée par BET STRUCTURE et PATRIMOINE, les désordres constatés provenant bien d'un désaxement des poussées de la seconde travée de la nef. Le montant prévisionnel des travaux est de 100 000, 00 €.

Afin de suivre les travaux de reprise des désordres sur la voûte de la nef de l'église, une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée le 14 septembre 2018, avec une date limite de réception des offres fixée au 27 septembre 2018 à 12 heures.

3 Architectes du Patrimoine ont été consultés :

- Madame Carole Dupuis le Maréchal
- Monsieur Philippe Leblanc
- Monsieur Bruno Piquépal d'Arusmont

Une lettre de regret a été reçue (Monsieur Bruno Piquépal d'Arusmont) ainsi que les deux propositions de rémunérations suivantes :

<b>Architecte du Patrimoine</b>	<b>Proposition de rémunération sur le montant prévisionnel des travaux de 100 000 €</b>
Madame Carole Dupuis le Maréchal	12 %
Monsieur Philippe Leblanc	10 %

### **APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ATTRIBUE** le marché de mission de maîtrise d'œuvre à l'Architecte du Patrimoine Monsieur Philippe Leblanc
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres relatif aux travaux de reprise des désordres sur la voûte de la nef de l'église Notre Dame de Grézillac

## **III - DELIBERATION : Prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les objectifs qui motivent cette modification du PLU :

Dans le but de permettre la réalisation de logements dans les bourgs par le changement d'affectation de bâtiments anciens, la commune souhaite assouplir les règles de stationnement dans les zones UA et UB du PLU. En effet, certains bâtiments, pouvant accueillir la création de logements, sont bâtis sur des terrains exigus ne permettant pas la création de places de stationnement, aujourd'hui exigée dans le PLU. La modification simplifiée aura pour but de modifier les règles de stationnement, régies aux articles UA.12 et UB.12, afin de prendre en compte les cas où la taille, la configuration du terrain ou des contraintes techniques justifiées, ne permettent pas de réaliser **et seulement dans ces cas** des places de stationnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Demande à la Communauté de Communes Castillon-Pujols, au regard de la modification de ses statuts et du transfert de la compétence « Planification des documents d'urbanisme » ; de prescrire la modification simplifiée n°2 de son PLU et de prendre les dispositions administratives, juridiques et financières nécessaires.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Abstentions : 3**
- **Votes pour : 6**
- **DECIDE** de saisir la Communauté de Communes Castillon-Pujols pour prescrire la modification simplifiée n°2 de son PLU et de prendre les dispositions administratives, juridiques et financières nécessaires.

#### **IV - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS :**

- **Travaux de rénovation des vestiaires du stade :**

Les travaux débiteront courant octobre.

- **Route de Granet n°5 :**

Les travaux de réfection de la route n° 5 de Granet ont été achevés fin septembre.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES :**

- **Commission logement :** date à fixer

Logement communal n°24 : il est opportun de profiter de la vacance des lieux pour réaliser un rafraichissement des peintures après quoi la Commission Logement se réunira pour étudier les demandes de logement.

- **Travaux espaces verts :**

Club house du tennis : les travaux d'arrachage de souches sont prévus fin octobre, pour une plantation des arbres mi-novembre/ mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **9h30**.

SIGNATURES : C. NOMPEIX, P. DARJO, C. AUDY, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, M.H BOUSQUET, F.DARAN, JL VACHER.